

REÇU LE 24 NOV. 2022

034859

**ecolo**  
GROUPE ECOLO - PARLEMENT BRUXELLOIS

**Question orale du député ECOLO Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort, membre du collège en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire**

**Concerne:** L'état des lieux concernant l'accessibilité des lieux culturels subventionnés par la Commission Communautaire française

Monsieur le ministre,

Les textes internationaux font figurer le droit à la culture comme faisant partie des droits fondamentaux de l'être humain. L'accès à la culture doit être garanti et facilité pour les personnes en situation de handicap, cependant, au sein de notre Région, de nombreux lieux culturels sont encore inadaptés aux PMR ou souffrant d'un autre handicap. Tous les bâtiments n'offrent pas un accès aisé à toutes leurs salles. Le personnel est parfois mal informé et les visites guidées ne sont pas toujours adaptées.

Le Plan culturel pour Bruxelles, lancé en 2013 par la Commission communautaire française, proposait une vision à long terme des politiques culturelles bruxelloises. Un des objectifs fixés par le Collège était de réduire les obstacles matériels limitant l'accès à la culture. Parmi les objectifs figurait le fait de concevoir une architecture des lieux culturels qui soit la plus accessible à tous. La vision à long terme portée par le Plan culturel pour Bruxelles de 2013 doit être poursuivie afin que les aménagements au sein des lieux culturels bruxellois soient systématiquement mis en œuvre.

Lors de ma question sur le sujet, le 7 mai 2021 en séance plénière, Madame Benhamou m'avait répondu en votre nom que, " la Commission communautaire française a mis sur pied un groupe de travail transversal nommé « handistreaming » et composé de représentants du Conseil consultatif de l'aide aux personnes handicapées, des représentants des services de la Commission communautaire française et de représentants du cabinet du ministre bruxellois en charge de l'Aide aux personnes handicapées. Ce groupe de travail se donne notamment pour objectif de réaliser un état des lieux des mesures prises en faveur des personnes handicapées au sein des divers secteurs subventionnés par la Commission communautaire française. En collaboration avec le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise, le groupe de travail élabore actuellement un questionnaire qui permettra de collecter diverses données auprès des opérateurs subventionnés par la Commission communautaire française. Les questions portent notamment sur l'accessibilité des projets aux personnes handicapées, l'accueil du public à besoins spécifiques et les mesures concrètes mises en place par les associations. À terme, il figurera dans le formulaire de demande de subvention de la Commission communautaire française et permettra de réaliser des statistiques fiables en matière d'approche intégrée du handicap. Il sera notamment possible de recenser les lieux culturels subventionnés par la Commission communautaire française qui disposent de systèmes d'audiodescription ou de boucles d'induction." Cet état des lieux est essentiel car il permettra de définir un cadre pour la recherche de réponses appropriées afin d'améliorer l'accessibilité des lieux culturels aux personnes en situation de handicap.

Plus tard, le 28 janvier dernier, en séance plénière, je vous ai requestionné sur le sujet, vous m'aviez répondu qu' au sein de la Commission communautaire française, comme le prévoit la réglementation, un groupe de coordination a été mis en place, comprenant un membre effectif et un membre suppléant de chaque direction d'administration. (...) Le groupe de coordination est également composé d'experts du Conseil consultatif de la personne handicapée de la Commission communautaire française ainsi que d'Unia et de membres de chaque cabinet ministériel du Collège. Il fonctionne de manière transversale et plusieurs réflexions ont donné lieu à des subsides d'activités spécifiques liées au handicap, selon les missions de chacune de ces directions. En effet, les directions d'administration subventionnent chaque année de nouveaux projets visant à favoriser l'inclusion des personnes handicapées." Vous m'aviez toutefois précisé qu' en raison de la crise sanitaire, ce groupe de coordination ne s'est pas réuni depuis ma précédente question.

Je souhaiterais aujourd'hui assurer que l'inclusion des personnes en situation de handicap soit bien une priorité au sein des lieux culturels subventionnés par la COCOF et que les travaux nécessaires à cet objectif soient bien en cours.

Mes questions sont les suivantes:

- Où en sont les travaux du groupe "handistreaming" concernant l' état des lieux des mesures prises en faveur des personnes handicapées au sein des divers secteurs subventionnés par la COCOF?
- Quelles sont les conclusions tirées suite à l'analyse des données récoltées via le questionnaire élaboré en collaboration avec le Centre Informatique pour la Région bruxelloise?
- Les questions autour de l'accessibilité des projets ont-elles été intégrées au sein du formulaire de demande de subvention de la Commission communautaire française?
- Le groupe de coordination s'est il réuni depuis? Quelles sont les dernières décisions de subvention prises par les membres du groupe de coordination en faveur de l'accessibilité au sein des lieux culturels?

je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin

Député Ecolo

